Analyse externe du Foyer de Mancy: plan d'action du DIP

3 mars 2022



Un plan d'action en deux axes

- Ce plan d'action s'inscrit dans la continuité des travaux entamés depuis plusieurs mois. Il s'appuie également sur les recommandations des experts qui sont acceptées dans leurs principes.
- Il s'articule autour de deux axes:
 - Un axe "Mancy"
 - Un axe de portée plus générale, qui dépasse le cadre de l'OMP et du seul DIP.
- Il a le plein et entier soutien du Conseil d'Etat.

1er axe: Mancy (1)

Dès que le département a été alerté (lettre anonyme de janvier 2021, puis note du 29 mars relatant des faits de maltraitance), il a immédiatement agi :

- Echanges avec le groupe de confiance et le service de santé du personnel de l'Etat suite à la dénonciation anonyme.
- Mise en place d'une analyse externe par la société ACTAES, portant sur les aspects d'organisation et de fonctionnement, de collaboration, de management et de communication. Cette analyse a été rendue fin août 2021.
- Suite à cette analyse, changement de la direction du foyer dès septembre et amélioration du fonctionnement du foyer.
- Lancement de procédures administratives à l'endroit de certaines collaboratrices et certains collaborateurs.

1er axe: Mancy (2)

Dès son arrivée en septembre, le directeur a.i. constate :

- Pas de projet institutionnel
- Pas de projets éducatifs, de programmes d'activités individualisés et moyens de communication adéquats et systématisés pour les jeunes
- Pas de mobilier et de matériel adéquat
- Pas de structure organisationnelle globale (rôles et responsabilités, processus)
- Pas de logique et de régularité dans la planification horaire des collaborateurs
- Pas de logiciel de planification et de suivi des heures du personnel
- Un parc informatique peu fonctionnel et inadéquat
- Une équipe fixe de jour sous-dotée et un pool de remplaçants trop nombreux, intervenant sans régularité et prévisibilité

1er axe: Mancy (3)

Les actions entreprises depuis septembre 2021 :

RH

- Mise en place d'une direction de proximité et d'un suivi rapproché du personnel du foyer
- > Stabilisation de l'équipe
- Clarification des éléments de sécurité, des rôles et responsabilités
- Mise en œuvre de supervisions et d'un plan de formation, notamment de formations spécifiques à l'autisme

Communication

- Organisation et formalisation des colloques d'équipe
- Mise en place d'une politique de communication avec les familles
- Cahier de transmission et centralisation des données informatiques de suivi des jeunes

1er axe: Mancy (4)

Prise en charge des jeunes

- Individualisation des prises en charge de jeunes et des programmes d'activités
- Mise en place d'une fiche de traitement médicamenteux standard validée par les médecins traitants.
- Désignation de co-référents éducatifs et stabilisation d'un poste d'infirmier, infirmière
- ➤ Temps de travail administratif alloué au personnel pour la mise à jour et le suivi des programmes des jeunes.

Organisation du travail

- Stabilisation de la planification horaire du personnel
- Mise à jour des accès informatiques et création d'une arborescence informatique

1er axe: Mancy (4)

Locaux, matériel et intendance

- > Réalisation du diagnostic sécurité
- Suivi et traitement des demandes de travaux aux services compétents
- > Aménagement de l'espace et achat de nouveau mobilier
- ➤ 20% de temps de travail supplémentaire alloué au personnel de maison.

1er axe: Mancy (5)

- Les actions en cours aujourd'hui à Mancy (indépendamment des procédures pendantes et des actions conduites par le ministère public) :
 - Finalisation du projet institutionnel
 - Poursuite de l'amélioration de la gestion RH
 - Poursuite de la formation des collaborateurs
 - Renforcement du soutien et du management de proximité
 - Ces actions ont porté et portent leurs fruits.
- Les experts parlent d'une "nette amélioration", "plusieurs indicateurs" les incitant "à être optimistes".

1er axe: Mancy (6)

Quel avenir pour le foyer de Mancy?

- Il n'est pas prévu de fermeture du foyer à court terme :
 - ➤ Le foyer a été repris en main et les experts ont constaté une nette amélioration.
 - ➤ Le foyer répond à un besoin crucial pour les familles et des jeunes sont en liste d'attente pour une place.
- A moyen terme, il faut envisager la création de plus petites structures, gérées par le secteur privé subventionné.

2ème axe : les foyers

- Immédiatement : mise en place d'une surveillance des foyers de l'OMP par l'office de l'enfance et de la jeunesse (OEJ). La modification règlementaire nécessaire sera soumise au Conseil d'Etat tout prochainement.
- A moyen terme : mise en place d'un dispositif de surveillance et d'évaluation de la qualité plus large pour toutes les institutions accueillant des mineurs ou des adultes, en collaboration avec le DCS et le DSPS.
- Engager les travaux pour déléguer à moyen terme la gestion des 3 foyers de l'OMP à des prestataires externes au DIP (secteur privé subventionné), dans le cadre de plus petites structures.

2ème axe : les infrastructures

- Poursuite des travaux, notamment en ce qui concerne la sécurité et pour améliorer les locaux.
- Recherche de solutions pérennes plus robustes, impliquant la possibilité d'une gestion décentralisée et agile.
- Pour cela, création d'un groupe de suivi DI-DIP ad hoc car :
 - certaines améliorations souhaitables se heurtent aux limites d'action et de réactivité du petit Etat.
 - la question de l'absence d'un logiciel adapté pour la gestion du personnel reste d'actualité.

2^{ème} axe : les partenaires externes

- L'Etat ne doit plus assumer seul l'augmentation très importante des besoins de prises en charge.
- Un dialogue et un partenariat plus soutenu entre l'Etat, le secteur subventionné et les associations de familles est nécessaire.
- Création de la plateforme de la pédagogie spécialisée (DIP, DCS, DSPS, secteur subventionné, associations de familles, HUG, etc.)
 - ➤ Afin de mieux anticiper les besoins et mieux répartir les prises en charge.
 - ➤ La première séance aura lieu le 8 mars.

2ème axe: l'OMP (1)

- Mancy a révélé des dysfonctionnements de l'OMP à plusieurs niveaux.
- Un mandat est confié à la direction générale a.i. pour améliorer l'organisation et le fonctionnement global de l'office en matière de processus, de procédures et de cadre :
 - ➤ Définir le profil de compétences requis au sein des équipes en fonction des besoins des élèves accueillis.
 - ➤ Adapter et renforcer la formation ainsi que la supervision des professionnels.
 - ➤ Elaborer et mettre en œuvre un référentiel de pratiques interdisciplinaires pour l'office, un projet institutionnel pour chaque structure et un protocole d'accueil individualisé pour chaque jeune.
 - ➤ Renforcer les mesures de soutien, le partenariat et la transparence avec les familles et associations de familles, pour favoriser la cohérence de la prise en charge et du développement des enfants et des jeunes en milieu scolaire et dans leur environnement familial.

2^{ème} axe: I'OMP (2)

- ➤ Clarifier et renforcer l'intervention et l'action socio-éducative en situation de crise (par exemple, en ce qui concerne les mesures de contention lorsqu'un jeune peut se blesser ou blesser quelqu'un).
- ➤ Renforcer le reporting à tous les niveaux hiérarchiques des événements graves concernant les élèves/jeunes et/ou les professionnels.
- ➤ Renforcer le partage des pratiques, des compétences et de la collaboration avec l'école régulière et les partenaires privés subventionnés, afin de développer les possibilités de scolarisation et optimiser l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers ou handicapés.

2ème axe : le soutien aux familles

- Le dialogue et le partenariat avec les familles doit être renforcé dans toutes les structures de l'OMP.
- De plus, les familles vont recevoir un courrier leur indiquant que :
 - ➢ elles peuvent s'adresser à <u>l'espace de soutien et de médiation</u> du service de médiation scolaire en cas de tensions ou de problèmes de communication persistants avec une structure de l'OMP. Ce service, mis en place en 2021, est un lieu d'accueil et d'accompagnement confidentiel, destiné à tous les usagers du DIP.
 - en cas de comportement menaçant l'intégrité physique, psychique ou sexuelle, les familles peuvent s'adresser à la Ligne Abus-écoute du centre LAVI

 Un nouveau dispositif d'accompagnement et de soutien à domicile des familles est en préparation depuis plusieurs mois avec un partenaire subventionné et sera mis en œuvre à la rentrée 2022.

2ème axe : les ressources

- Les dysfonctionnements relevés à Mancy ont des causes multiples qui ne sont de loin pas exclusivement financières.
- Toutefois, vouloir améliorer les prises en charge ne se fera pas à coûts constants. Des moyens seront nécessaires pour :
 - les infrastructures et la logistique
 - ➢ l'encadrement, la formation du personnel et la reconnaissance de la pénibilité du travail pour ce type de prises en charge
 - > la mise en œuvre d'une surveillance de qualité
 - ➤ la création de nouvelles places pour résorber les listes d'attente.
 - la délégation des structures au secteur subventionné
- Si le Conseil d'Etat est conscient des besoins, il sera nécessaire que le Grand Conseil nous donne réellement les moyens d'y répondre.

2ème axe: prochaines étapes

- Points de situation réguliers sur l'avancement des travaux (points de presse du Conseil d'Etat), en particulier d'ici l'été.
- Ce qui s'est passé à Mancy est malheureusement le reflet d'une problématique plus large à Genève concernant l'autisme et les troubles envahissants du développement et du comportement : la difficulté à proposer des prises en charge adéquates tant pour les mineurs que pour les adultes
 - mise sur pied (automne ou hiver) d'Assises autour des prises en charge de l'autisme et des troubles envahissants du développement et du comportement.

Merci de votre attention

